

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Il y a 95 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-4, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives.

[Traduction]

Les motions n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 16, 18, 19, 21, 22, 25, 27, 32, 35, 37, 39, 40, 41, 44, 45, 46, 48, 51, 52, 59, 63, 64, 65, 69, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87 et 89, trente-neuf motions, en tout, inscrites au nom du ministre d'État aux Finances, sont de nature technique et visent à modifier soit la version française, soit la version anglaise de certaines dispositions du projet de loi de manière à ce que ces versions aient le même sens.

[Français]

La Présidente propose de grouper ces motions pour les fins du débat et que le vote sur la motion n^o 1 vaille pour les 38 autres motions.

[Traduction]

Les motions n^{os} 5, 53 et 55, inscrites au nom du député de Nickel Belt, seront groupées pour les fins du débat. La motion n^o 5 sera mise aux voix séparément. Le vote sur la motion n^o 53 vaudra pour la motion n^o 55.

Les motions n^{os} 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 23, 26, 31, 33, 34, 36, 42, 43, 49, 50, 54, 56, 57, 61, 62, 66, 66A, 67, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 81A, 85, 88 et 90, trente-neuf motions en tout, aussi inscrites au nom du ministre, sont similaires aux dispositions qu'on trouve aux autres projets de loi relatifs aux institutions financières.

Je crois que le ministre cherche à uniformiser et harmoniser la terminologie de ces projets de loi relatifs aux institutions financières. Je propose donc de grouper ces motions pour les fins du débat, le vote sur la motion n^o 8 vaudra pour les 38 autres motions.

[Français]

Les motions n^{os} 20, 24, 28, 29 et 38, inscrites au nom du ministre, seront groupées pour les fins du débat, et le vote sur la motion n^o 20 vaudra pour les motions n^{os} 24, 28, 29 et 38.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Les motions n^{os} 30 et 47, inscrites au nom des députés de Nickel Belt et de Malpègue, feront l'objet de débats et de votes distincts.

Les motions n^{os} 41A et 46A, inscrites au nom du ministre, seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion n^o 41A vaudra pour la motion n^o 46A.

[Français]

La motion n^o 42A, inscrite au nom du député de Nickel Belt, sera débattue et mise aux voix séparément.

[Traduction]

Les motions n^{os} 58 et 60, inscrites au nom du député de Nickel Belt, seront groupées pour les fins du débat, mais elle feront l'objet de votes distincts.

[Français]

La motion n^o 68, inscrite au nom de la députée de Malpègue, sera débattue et mise aux voix séparément.

[Traduction]

La motion n^o 78, inscrite au nom du député de Nickel Belt, sera débattue et mise aux voix séparément.

Pour l'utilité de la Chambre, je vais maintenant résumer. Les motions n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 16, 18, 19, 21, 22, 25, 27, 32, 35, 37, 39, 40, 41, 44, 45, 46, 48, 51, 52, 59, 63, 64, 65, 69, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87 et 89 sont groupées pour les fins du débat; le vote sur la motion n^o 1 vaudra pour les autres.

[Français]

Les motions n^{os} 5, 53 et 55 sont groupées pour les fins du débat. La motion n^o 5 fera l'objet d'un vote distinct. Le vote sur la motion n^o 53 vaudra pour la motion n^o 55.

[Traduction]

Les motions n^{os} 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 23, 26, 31, 33, 34, 36, 42, 43, 49, 50, 54, 56, 57, 61, 62, 66, 66A, 67, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 81A, 85, 88 et 90 sont groupées pour les fins du débat; le vote sur la motion n^o 8 s'appliquera aux autres motions.

Les motions n^{os} 20, 24, 28, 29, et 38 sont groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion n^o 20 s'appliquera aux motions n^{os} 24, 28, 29, et 38.

[Français]

Les motions n^{os} 30 et 47 feront l'objet de débats et de votes distincts.